

Compte-rendu du Conseil d'École de l'ESPE de l'académie de Limoges Réuni le 12 juin 2019

Liste des membres ayant voix délibérative présent·e·s	2
Liste des membres ayant voix délibérative représenté·e·s	2
Liste des membres ayant voix consultative présent·e·s	2
I. Approbation du compte rendu du 10 mai 2019.....	3
II. Présentation des modifications de maquettes de formation pour la rentrée 2019/2020.....	3
III. Règlement des études et modalités de contrôle de connaissance (année 2019/2020).....	4
IV. Informations sur la campagne de candidatures à l'entrée à l'ESPE (rentrée 2019/2020) ..	5
V. Évaluation du tronc commun 2018/2019.....	6
VI. Campagne d'emplois 2020.	7
VII. Relations entre le conseil d'école et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE : quelles modalités ? Quels sujets ?	7
VIII. Informations et questions diverses.....	8

Liste des membres ayant voix délibérative présent·e·s

M.	CHEVALIER	Usager (M2 – Maths Limoges)
M.	DOBBELS	PRAG – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	LABORIE	ADJAENES
Mme	LEGROS	MCF – ESPE de l'académie de Limoges
M.	LEOPOLDIE	IEN-DAFPEN de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE	Association CEMEA
Mme	MARITAUD Isabelle	Directrice Atelier CANOPE Limoges
Mme	MAUD	Inspectrice d'Académie - IPR
M.	MOYON Marc	MCF – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	PERROT	PRAG – ESPE de l'académie de Limoges
M.	PÉTREULT	Président du Conseil d'école, IGEN
M.	REBET	Principal Collège de Saint Sulpice Laurière
M.	WEIL	PR – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR – FST, université de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représenté·e·s

M.	ALLEE	Vice-Président C.A., université de Limoges
Mme	CORET	MC – Poitou-Charentes
Mme	DEBELLUT	Usager (PE M2 – Guéret)
Mme	DEMESY	Provisure adjointe Lycée Les Vaseix - Limoges
Mme	NOUHAUD	Directrice école d'application
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice – école primaire Léon Berland - Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présent·e·s

Mme	CAPERAN	Resp.administrative, ESPE de l'académie de Limoges
M.	DAMIENS	Resp. site de Guéret, ESPE de l'académie de Limoges
Mme	COPPEY	Chargée de mission « communication »
M.	DEVIANNE	Resp. site de Tulle, ESPE de l'académie de Limoges
Mme	FLOREANI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable scolarité, ESPE de l'académie de Limoges

I. Approbation du compte rendu du 10 mai 2019

M. PÉTREULT, président du Conseil d'école (C.E.), demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 11 mars 2019.

Nombre de votants	21	Pour	21	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présent·e·s.

II. Présentation des modifications de maquettes de formation pour la rentrée 2019/2020

Mme Isidore, responsable du service scolarité de l'ESPE présente les maquettes et apporte quelques précisions.

- 1) 1^{er} degré LV 12 h passage de TP (travaux pratiques) à TD (travaux dirigés).
- 2) LV : suite à la parution de l'arrêté ministériel, la discipline du dossier en Anglais, sera proposée au concours de recrutement des professeurs des écoles sous la forme d'un dossier à l'oral, au même titre que les disciplines du dossier en SVT, en SPC-Techno, en Histoire-EC, en Géographie-EC, en Arts plastiques-HIDA et en Education musicale-HIDA.
M. MOYON, administrateur provisoire de l'ESPE précise que les modifications apportées à la maquette sont mineures ou imposées par la loi.
En effet, une nouvelle maquette doit être présentée l'année prochaine suite au passage de la loi « l'école de la confiance ».
Pour des raisons structurelles et de moyens humains, les langues vivantes passeront de TP avec 19 étudiants (travaux pratiques) en TD avec 35 étudiants (travaux dirigés). M. MOYON insiste sur le fait d'être défavorable à ce que les groupes de langues vivantes restent définitivement en TD.
- 3) Pour le second degré, M. WEIL, représentant des enseignants, explique que dans le cadre de la réforme des lycées, le langage PYTHON va devenir obligatoire dans le parcours mathématique. Des heures de formations vont être mises en place. Toujours dans la réforme des lycées, il existe maintenant un module qui s'appelle « enseignements scientifiques » qui se trouve dans le tronc commun du programme de première et de terminale et qui concerne les mathématiques, les sciences de la vie et de la terre ainsi que la physique-chimie. Des modules spécifiques vont donc être mis en place.

M. MOYON ajoute que l'administration provisoire a trouvé dans cette réforme un intérêt considérable permettant de mixer trois promotions scientifiques de l'Inspé. Seront

expérimentées, dès l'année prochaine, des heures mutualisées entre parcours scientifiques en lien avec les enseignements du collège et du lycée.

M. WEIL poursuit avec les visites prévues dans les parcours de formation des fonctionnaires stagiaires. Il y a deux visites statutaires : une conjointe avec le référent Inspé et le tuteur terrain et une deuxième visite qui donne lieu à une note, note non compensable. Mettre en dessous de la moyenne à cette deuxième visite est un acte lourd qui bloque le master et la titularisation. Le protocole prévoit donc, comme cela se fait dans le premier degré, une visite de « rattrapage » avec des objectifs fixés à l'avance pour voir si la ou le stagiaire est capable de surmonter ses difficultés.

Mme MAUD, Inspectrice d'académie, s'interroge sur le calendrier des visites et s'inquiète du délai laissé à la visite des inspecteurs.

M. MOYON répond que cette visite se situerait après la visite des inspecteurs. Cette dernière visite permettrait d'éclairer le directeur et les inspecteurs sur le choix entre licenciement ou prolongation de stage si le stagiaire a atteint les objectifs fixés.

Mme ISIDORE n'annonce pas de changement dans l'année qui vient concernant la préprofessionnalisation.

III. Règlement des études et modalités de contrôle de connaissance (année 2019/2020)

M. MOYON rappelle que le cadre de réflexion de ce texte avait déjà été présenté. L'université de Limoges est en train de mettre en place son règlement des études s'appliquant à l'ensemble de l'université et chaque composante, en annexe aura son règlement des études. Le règlement des études de l'université n'est encore pas complètement entériné.

Le règlement des études de l'Inspé n'a pas à être voté au sein du conseil d'école mais M. MOYON propose un vote « pour avis ».

Le règlement des études de l'Inspé est régi en plusieurs parties :

- Organisation générale
- Contrôle de connaissances et notamment la différence entre les étudiants en ponctuel et en régime continu.
- La question de la compensation et de la capitalisation des ECTS (European Credits Transfer System). C'est dans ce paragraphe qu'est imposée une note bloquante. En dessous de 7 de moyenne dans une UE (Unité d'Enseignement), il n'y a pas de compensation possible.
- Les absences. Ce paragraphe est important. L'assiduité est obligatoire pour les étudiants en contrôle continu. L'absence à un examen n'est rattrapable que lors d'une deuxième session. Dans le cas des fonctionnaires stagiaires, l'assistance en cours est obligatoire et contrôlée puisque l'Inspé a à rendre des comptes au rectorat.

Mme MAUD demande à ce que les demandes de dérogations soient très clairement explicites afin d'éviter aux chefs d'établissement d'interpréter les directives de l'Inspé.

- Admission au niveau supérieur ou redoublement

- Les travaux de recherche sont un point essentiel étant donné que le master n'a de sens que s'il est adossé à la recherche.
M. LORENZO, représentant des enseignants s'interroge sur le terme contrôle continu à la place de contrôle en cours de formation et les conséquences qu'il peut y avoir entre le contrôle continu qui induit deux notes et le contrôle en cours de formation qui ne contient qu'une note.
M. MOYON répond qu'il faudrait n'utiliser que les termes régime général et régime spécial.
M. PÉTREULT propose de prendre en compte cette modification et de mettre au vote le règlement des études.

Nombre de votants	21	Pour	21	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Le règlement des études de l'Inspé est adopté à l'unanimité des membres du conseil.

IV. Informations sur la campagne de candidatures à l'entrée à l'ESPE (rentrée 2019/2020)

Mme ISIDORE commente le tableau sur les candidatures arrêtées au 17 mai.

Pour le 1^{er} degré une centaine de personnes de plus ont candidaté sur les 3 sites en comparaison à l'année dernière.

M. PÉTREULT s'interroge sur la perte entre les demandes d'inscriptions et les inscriptions définitives.

Mme ISIDORE répond que cela correspond environ à 50% de perte qui s'explique par une non éligibilité à terme de tous les candidats ou des étudiants qui se désistent.

Mme ISIDORE constate une augmentation notable en documentation.

M. MOYON fait remarquer que le chiffre est bon pour la mention PIF. Il ajoute qu'il y a moins de déperdition dans le 1^{er} degré que dans le second.

M. PÉTREULT demande ce qu'il en est des parcours FOFA et FACE qui n'avaient pas ouvert l'année précédente.

M. MOYON répond que les parcours n'avaient pas ouvert pour cause de mutation du responsable de ces mentions. Cette année les parcours sont portés par Mme HAGEGE.

V. Évaluation du tronc commun 2018/2019.

Mme PERROT, chargée de mission Tronc commun présente le bilan d'audit d'évaluation du tronc commun.

Un comité de pilotage a été constitué, un guide d'entretien a été mis en place de façon à auditionner les étudiants de la façon la plus neutre possible.

L'audit a été mené pendant plus de trois semaines. Les délégués étudiants ont été sollicités pour faire remonter les informations.

Une synthèse a été effectuée suite à trois réunions bilan et les résultats ont été triés par effet : groupes; évaluation; contenu; modalités pédagogiques; formateurs; temporalité; communication.

- Les pistes de travail prioritaires :

On s'est aperçu que l'identité « formation tronc commun » n'était pas claire.

Il est donc prévu un comité de pilotage avec des référents par semestre et par degré.

Le souhait est que les étudiants comprennent qui fait quoi et que les formateurs aussi sachent qui est à la tête de chaque semestre.

Il y aura des espaces dédiés ; deux conseils de perfectionnement et de nouveaux outils de communication.

- Les points forts qu'ont fait remonter les étudiants :

Les rencontres intersites disciplinaires ; les journées inter degrés ont été plébiscitées ; les intervenants de terrain (chef d'établissement ; CPE ; collègue) ; les étudiants apprécient le choix des ateliers ; ils apprécient les échanges sur les pratiques avec les analyses vidéos ; les étudiants apprécient les journées massées. Le rôle des délégués est déterminant.

- Les points faibles :

Les modalités d'évaluation. Un grand oral va donc être testé dès la rentrée basé sur les compétences.

Les formes de groupement. Le comité de pilotage va travailler à apporter de la cohérence à ces groupements.

Les modalités pédagogiques.

La cohérence des contenus.

La cohérence du parcours de formation du S1 au S4.

M. PÉTREULT remercie Mme PERROT pour sa présentation et la qualité de ce travail qui marque la volonté de structurer le tronc commun.

M. LEOPOLDIE, en tant que DAFPEN, remercie M. MOYON et Mme PERROT pour le travail et l'intérêt porté aux stagiaires.

M. MOYON remercie Mme PERROT et l'équipe pour avoir pris à bras le corps cet enjeu du tronc commun qui est la colonne vertébrale de l'ESPE dans le premier degré comme dans le second. M. MOYON se félicite de voir des équipes pluri catégorielles s'engager dans la réflexion et la prise en main du tronc commun. M. MOYON revient sur le comité pilotage restreint au sein duquel ont été associées la scolarité et la RH

(ressources humaines) ainsi que le comité de pilotage élargi avec des personnalités clés pour l'avancement de ce dossier.

Mme MAUD intervient quant à la participation de Mme ORLAY au comité de pilotage élargi. Si elle a sa place en tant que DASEN, il pourrait être intéressant de s'appuyer sur ses compétences par rapport à l'éducation prioritaire.

Mme MAGNE de l'association CEMEA, prend la parole en tant que coordonnatrice REP (Réseau d'éducation prioritaire) pour expliquer au CE qu'un rapport croisant REP et ruralité est sur le point de voir le jour.

M. MOYON annonce qu'il va faire partir un courrier officiel pour tous les membres du comité de pilotage élargi ainsi qu'à tous les formateurs de cette année pour envisager une réorganisation du tronc commun.

Mme PERROT apporte une information complémentaire en annonçant que dans le cadre de la liaison avec la recherche, il va être essayé de relier les ERR et le tronc commun.

VI. Campagne d'emplois 2020.

M. MOYON apporte un point d'information.

L'université est toujours dans le cadre du PREF (Plan de retour à l'équilibre financier) et dans ce cadre, les postes sont encore gelés même si la situation de l'université s'assainie.

Pour l'ESPE, il n'a pas été demandé de dégel de poste. En effet, les ESPE devant être transformées en Inspé, il a été jugé plus raisonnable d'attendre les modifications de nos maquettes pour savoir précisément où sont les besoins.

En marge de cette campagne d'emploi, ½ poste supplémentaire a été obtenu pour des besoins de service en lien avec le remplacement d'une collègue en congés de maladie.

M LORENZO demande si les gels seront perdus.

M. MOYON répond qu'il y aura un effet mémoire et que les postes ne disparaîtront pas.

VII. Relations entre le conseil d'école et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE : quelles modalités ? Quels sujets ?

M. PÉTREAUULT énonce le fait que le COSP a un rôle majeur par rapport au CE puisqu'il est en amont sur pratiquement tous les sujets.

Une réunion commune est prévue en juillet.

M. MOYON rappelle que l'année prochaine sera une année de réforme, il souhaiterait que les équipes pédagogiques puissent s'appuyer sur les réflexions du COSP.

Les calendriers du CE et du COSP seront établis en fonction des calendriers de l'université.

M. MOYON imagine le COSP comme une commission permanente du CE sur des questions de formations et des questions scientifiques.

Mme LEGROS pense que le lien entre la recherche et la pratique peut être amélioré. Comment la recherche peut servir à l'éducation ?

M LEOPOLDIE se demande si le COSP ne pourrait pas être un appui entre le tronc commun et les fonctionnaires stagiaires pour apporter plus de cohérence.

M. LORENZO souhaite que le COSP soit complémentaire au CE pour avoir un regard décalé sur les thématiques qui préoccupent l'ESPE.

M. WEIL estime que pour que les recommandations du COSP soient entendues, il faut des modalités opérationnelles fortes.

M. PÉTREULT suggère que le COSP travaille sur la question de la préprofessionnalisation.

Mme LEGROS pense qu'il faudrait travailler sur la formation par compétences.

M. MOYON explique que le COSP a déjà travaillé autour du tronc commun et de la préprofessionnalisation mais dans les deux cas, il a manqué la dimension des modalités opérationnelles.

M. MOYON émet l'idée d'un « open badge »

M. MOYON rejoint Mme LEGROS concernant l'intérêt du travail sur les compétences.

Mme MAUD partage l'idée que travailler sur les compétences puisse être valorisante pour les étudiants.

Mme LEGROS ajoute que ces acquis de compétences pourraient être intéressants aussi pour les étudiants qui n'auront pas le concours.

Mme MARITAUD regrette de ne pas voir suffisamment les M2, CANOPE expérimente les open badges sur Poitiers.

VIII. Informations et questions diverses.

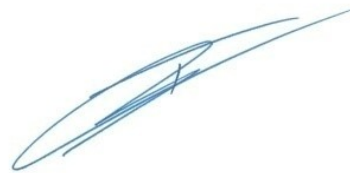
Les membres du CE n'ayant plus de question, le Conseil d'École est clos à 16h10.

Le Président du Conseil de l'ESPE
de l'académie de Limoges



Gilles PÉTREULT

Le secrétaire de séance



Isabelle CAPERAN